



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

**QUATRE CENT CINQUANTE-
NEUVIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU
4 MARS 2022, À 15 H, TENUE À LA
SALLE DU CAFÉ DÉLICIES DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS

André Elliott
Président

Daniel Marchildon
Conseiller

Michel Donald Desbiens
Conseiller

Ariane Marquis-Vézina
Conseillère

Jocelyn Girard
Conseiller

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM.

M. André Elliott préside la séance et M^{me} Caroline Chrétien agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 15 h .



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

1. Adoption de l'ordre du jour

V-459-LV-2614

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2022;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 4 mars 2022;
4. Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Adoption du Règlement 184.1 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus du GREIBJ et de ses localités;
6. Divers;
 - 6.1. Désignation d'un représentant pour le comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées*;
 - 6.2. Proclamation de la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;
7. Période de questions;
8. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2022

V-459-LV-2615

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 4 mars 2022

V-459-LV-2616

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes fournisseurs et les paies au 4 mars 2022 de la Localité de Villebois pour un montant total de 26 627,66 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste au 4 mars 2022.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Caroline Chrétien
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dépôt du bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois.

5. Adoption du Règlement 184.1 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus du GREIBJ et de ses localités

CONSIDÉRANT QUE le conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (ci-après nommé le « GREIBJ ») a adopté, le 15 novembre 2013 le *Règlement numéro 184 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et de ses localités* et modifié le 14 septembre 2016 par le *Règlement 195 modifiant le règlement no 184 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus et modifiant le règlement no 186 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés*;



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15. 1.0 1, ci- après la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT QU'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus révisé;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs du GREIBJ et de ses localités en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission du GREIBJ ou, en sa qualité de membre du GREIBJ, d'un autre organisme;

CONSIDÉRANT QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son bon jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

CONSIDÉRANT QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour le GREIBJ, les localités et les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 4 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par M. Michel Donald Desbiens à la séance ordinaire du 4 février 2022.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

V-459-LV-2617

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DUMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER, sans changements, le Règlement N° 184.1 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et de ses localités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Divers

6.1. Désignation d'un représentant pour le comité d'analyse et de recommandation de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour le GREIBJ – Localité de Villebois de s'impliquer dans la réalisation de projets afin d'améliorer la condition de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ – Localité de Villebois a déjà été représenté, par le passé, par M^{me} Marie-Pierre Desbiens au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ – Localité de Villebois désire toujours faire partie de ce comité d'analyse et de recommandation de projets.

V-459-LV-2618

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DUMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER M^{me} Caroline Chrétien en tant que représentante du GREIBJ – Localité de Villebois au sein du comité d'analyse et de recommandation de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. Proclamation de la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisable tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, à la séance du conseil municipal du 4 mars 2022, le GREIBJ – Localité de Villebois proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de sa localité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Période de questions

3 personnes ont assisté à la séance du conseil et les questions portaient sur les sujets suivants :

- La sécurité routière sur la rue des Pins Gris;
- La protection contre les chiens de type « pitbull » dans le village.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

8. Clôture de la séance

V-459-LV-2619

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT
APPUYÉE PAR M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 15 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÉGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Président

Secrétaire

Directrice générale par intérim
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James